



*Communiqué de presse
Paris, le 4 décembre 2017*

Grand Paris de l'emploi et des entreprises, un dispositif pour que les chantiers profitent aux PME

Comment aider les entreprises et notamment les plus petites à bénéficier de l'opportunité constituée par les projets du Grand-Paris ? Avec la modernisation du réseau de transports, le prolongement ou la création de lignes de métro express et la réalisation de vastes opérations d'aménagement urbain, le Grand Paris représente des investissements directs, indirects et induits évalués à plus de 100 milliards d'euros.

Grand Paris de l'emploi et des entreprises

Les partenaires du Grand Paris de l'emploi et des entreprises viennent ainsi de mettre en place un dispositif d'information, de conseil et d'accompagnement pour aider les TPE, PME et ETI à se positionner sur les marchés qui sont lancés dans le cadre de ce projet sans précédent.

« Il est essentiel que les TPE et PME, qui sont les entreprises qui créent le plus d'emplois, puissent s'inscrire dans la dynamique du Grand Paris », insiste Michel Cadot, préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris.

Le Grand Paris de l'emploi et des entreprises rassemble l'ensemble des acteurs institutionnels et des acteurs économiques ayant souhaité s'associer pour transformer les investissements du Grand Paris en opportunités pour l'emploi et le développement économique de la région capitale : l'État, le conseil régional, les principaux maîtres d'ouvrage du Grand Paris, le Service public de l'emploi, les fédérations professionnelles et patronales, les chambres consulaires, les réseaux de l'insertion.

Entre l'extension du réseau de transport, la construction de nouvelles gares, l'aménagement ou le renouveau urbain de plusieurs territoires franciliens, le Grand Paris va bénéficier à de nombreux secteurs d'activités : travaux publics, bâtiment, aménagement, ville intelligente...

De l'appel d'offre au recrutement

Le plan est mis en œuvre avec les organisations consulaires et professionnelles et les acteurs de l'emploi de la région. Il prévoit :

- d'aider les entreprises à anticiper les appels d'offre prévus par les principaux maîtres d'ouvrage afin de se structurer et de se préparer pour y répondre plus facilement ;
- l'expérimentation d'une bourse à la sous-traitance et à la cotraitance afin que les entreprises puissent répondre de façon groupée à un appel d'offre ou prendre rang parmi les sous-traitants ;
- la mise en place de coordinations pour aider les attributaires des marchés à s'acquitter des clauses sociales qui réservent un volume d'heures de travail aux personnes en insertion professionnelle ;
- un accompagnement pour aider les entreprises à se développer, à se moderniser, à former leurs salariés et à recruter.

Information des TPE et PME

Ces mesures ont donné lieu à l'édition d'un dépliant d'information qui sera diffusé aux entreprises *via* les chambres consulaires et les organisations professionnelles. Il est également présenté de façon détaillée sur le site internet de la Direccte d'Île-de-France : idf.direccte.gouv.fr

Le dépliant « TPE-PME-ETI, profitez des opportunités du Grand Paris » se trouve en pièce jointe.

Contacts presse

Préfecture de Paris et d'Île-de-France

01 82 52 40 25 / pref-communication@paris.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



[@Prefet75_IDF](https://twitter.com/Prefet75_IDF)

Service communication Direccte d'Ile-de-France

idf.communication@direccte.gouv.fr